

## Politique d'Investissement Responsable (RI Policy)

### Information ESG Investisseur

La Politique d'Investissement Responsable (*Responsible Investment Policy* ou *RI Policy*) repose sur la vision éthique et déontologique de ses associés fondateurs et des salariés et couvre l'ensemble de l'activité de la société, qui inclut les services fiduciaires et la gestion collective. La *RI Policy* est définie et mise à jour au moins annuellement par le Comité de Direction de la société qui en est responsable. Elle est partagée avec tous les collaborateurs de Solutions Fiducie qui l'appliquent dans leurs travaux, y compris lors de la préparation et de la tenue des pré-comités et des comités d'investissement.

#### Démarche générale et lignes directrices

Pour définir et organiser sa *RI Policy*, Solutions Fiducie utilise les critères et notions promus par les *Principles for Responsible Investment (PRI)*, lorsque ceux-ci trouvent une application directe dans le cadre de son activité. À la date de ce document, ont été retenues les notions suivantes :

#### 1. Services fiduciaires

*Governance Issue : Engagement guidance on corporate tax responsibility* : Solutions Fiducie s'interdit de participer aux opérations dont la finalité serait de contourner ou de minimiser d'une façon agressive et critiquable la situation fiscale d'une entité ou le traitement fiscal d'un flux financier.

#### 2. Gestion d'actif

Démarche générale : les OPC gérés par Solutions Fiducie sont dédiés au financement

Solutions Fiducie

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° 16000035 en date du 28/12/2016  
SAS au capital de 500 000 € et immatriculée au RCS de Paris N° 819 884 800  
Siège Social : 43 avenue Marceau 75116 Paris

des PME françaises, c'est-à-dire au financement de l'économie réelle et de son tissu social, avec un accent certain sur les développements régionaux.

Solutions Fiducie se réfère aux principes présentés par l'OCDE dans son rapport [\*Due Diligence for Responsible Corporate Lending and Securities Underwriting\*](#) et tâche, dans un cadre d'analyse adapté à l'expertise et aux ressources de la société, de mettre en place une culture et des pratiques de sélection visant à réduire les risques et les impacts négatifs de son activité de financement dans les domaines environnementaux et sociaux.

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Qualité de Gouvernance (ESG) dans l'approche de gestion sont font d'une double façon :

**a) Incorporation / Screening**

Chaque dossier d'investissement ayant (i) retenu l'attention de l'équipe de gestion et (ii) fait l'objet d'une première présentation en pré-comité d'investissement incorpore une *template* ESG dans laquelle sont décrits les points positifs et négatifs de l'emprunteur dans les trois domaines Environnemental, Social et de bonne Gouvernance, ainsi que l'éventuel impact positif d'une intervention de Solutions Fiducie. Ces critères sont pris en compte dans toutes les étapes de la prise de décision menant à un éventuel octroi de financement.

La politique de screening s'exprime autant par le biais d'un screening négatif visant à exclure les activités et les sociétés ayant un passif ESG potentiel ou avéré, que par le biais d'un screening positif visant à faciliter l'accès au financement à des sociétés vertueuses ou porteuses de "best practices".

Solutions Fiducie peut choisir un sujet ESG et engager la société afin de mesurer sa motivation et suivre ses progrès en la matière.

**b) Thématique**

Solutions Fiducie, du fait de son approche singulière, s'efforce d'offrir des financements à des entreprises de petite et moyenne taille dont l'accès aux financements traditionnels est limité, insuffisant ou inexistant. Cette approche correspond à l'un des thèmes mis en avant par les *PRI* et les *PIIFS* (*Principles for Investors in Inclusive Finance*) sous le terme de *SME Financing* : *SME*

*financing refers to providing financial services to small- and medium-sized enterprises that may struggle to access banking and related financial services.*

La prise en compte de critères ESG, par incorporation / screening ou par adéquation thématique, couvre 100 % des encours gérés par la société de gestion dans son activité de gestion d'actifs.

## **Information ESG Investisseur**

La taille des OPC gérés par Solutions Fiducie étant inférieure au seuil de 500 M€, la société de gestion ne procède qu'à une déclaration "Information ESG Investisseur". Les éléments constitutifs de cette déclaration sont présentés dans le présent document.

## **Labels ISR**

Les fonds gérés par Solutions Fiducie ne sont pas labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). La société n'a pas l'intention d'obtenir de labels ISR explicites compte tenu des critères d'obtention et de reporting peu compatibles avec les ressources de la société et de ses clients, ainsi que de ses contraintes de gestion spécifiques.

## **Contenu, fréquence et moyen d'information des clients sur les critères ESG**

Les *templates* ESG de chaque dossier d'investissement sont consultables par les souscripteurs des fonds sur simple demande auprès de la société de gestion.

Reporting des OPC : la prise en compte d'éléments ESG et de l'éventuel impact positif de l'intervention de Solutions Fiducie sont décrits pour chaque investissement dans leur "fiche signalétique" publiée dans les rapports de gestion trimestriels des fonds.

## **Adhésion**

Solutions Fiducie est signataire des *Principles for Responsible Investments*. Les *RI Transparency Report* de Solutions Fiducie sont disponibles sur le site des PRI ([www.unpri.org](http://www.unpri.org) et [dataportal.unpri.org](http://dataportal.unpri.org)) et celui de la société.